

Comment gérer au quotidien la souffrance des équipes et des familles de résidents en maison de repos// #2914



Public

Personnel de maisons de repos ou de services gériatriques : directeurs, animateurs, éducateurs, ergothérapeutes, logopèdes, personnel soignant, infirmiers.

Objectifs

À l'issue de la formation, le participant devra être capable de :

- Améliorer la gestion des équipes et des relations aux familles au sein de la maison de repos
- Identifier les origines de la souffrance des équipes en maison de repos et pouvoir proposer des pistes d'amélioration pour les aider
- Identifier les origines de la souffrance des familles des résidents en maison de repos et pouvoir proposer des pistes d'amélioration pour les aider

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 2914: en voici le lien direct : **fiche agréée chèque-formation** (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/abbef58e-353a-45e3-9b42-bb2c01efd1af>) .
(<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/d3981f74-2858-429f-b4ab-445f4bcc0356>)

Cette fiche se retrouve dans le **Catalogue wallon des formations** (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations>) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

La souffrance des équipes :

Origine de la souffrance des équipes

But : comprendre leur souffrance et son origine :

- La nature de leur travail : difficultés physiques, psychique et psychologiques
- La nature/le profil des soignants : il existe un profil pour ce métier qui requiert notamment beaucoup de sensibilité, de souplesse, de compréhension, de sens d'écoute... mis à mal par le métier
- Le rôle des soignants = l'art de soigner... qui sous-entend une guérison... en gériatrie ?

Comment les aider ?

- Par la reconnaissance verbalisée des soignants :
 - de leurs soins
 - de la qualité de leur travail
 - de leurs limites

- En expliquant aux soignants le droit des patients et des soignants :
 - *Pour les résidents : le droit de refuser les soins, de refuser de s'alimenter, le désir de mourir parfois...*
 - *Pour les soignants : le droit de refuser un acte mais l'obligation de passer le relai...*
- En connaissant leur carte du monde
- En leur permettant de poser leurs limites
- En leur proposant :
 - *Des formations*
 - *Des temps d'écoute (auprès d'une personne relais choisie par l'établissement)*
 - *Le relais des plateformes palliatives*
 - *L'intervention du médecin coordinateur (pour écouter, former ou proposer des conférences...)*
 - *En créant/formant des référents*

La souffrance des familles :

Qui sont réellement ces familles dites « difficiles » ?

- Analyse :
 - *Les familles culpabilisées : placement de leur parent = un abandon*
 - *Les familles anxieuses : s'occupera-t-on bien de leur parent ?*
 - *Le surprésentéisme des familles : pour se déculpabiliser ou une histoire d'éducation et de mœurs ?*
 - *L'absence des familles : liée à la difficulté de voir son parent en maison de repos, aux relations et vécu antérieur*
- Conclusion : les familles difficiles = les familles anxieuses

Conséquences induites par les familles difficiles sur les soins et la vie de la maison de repos :

But : ne pas négliger les familles difficiles.

- Épuisement des équipes
- Sentiment d'injustice des familles et des équipes
- Incompréhension des équipes, avec risque d'agressivité verbale
- Risque de situation d'évitement avec répercussion sur les soins apportés au résident

Comment les aider ?

But : Détecter rapidement les situations problématiques afin de les enrayer.

- Par une écoute active : au bon moment, avec la bonne personne et au bon endroit.
- En anticipant la réponse au risque d'anxiété des familles : via un accueil adéquat (temps, lieu, accompagnement, qualité de l'anamnèse...)
- En leur permettant de téléphoner
- En leur donnant et reconnaissant un rôle auprès de leur parent
- Par les heures de visites élargies ou appropriées à leur rythme de vie
- En leur donnant une personne de référence (infirmière responsable de service...) pour les écouter, prendre leurs renseignements...
- En dégageant les aides-soignants de ce rôle
- En ne les jugeant pas !

Informations pratiques

> Droit d'inscription

- ✔ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://prod-ifapme-liege.wavenet.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

> Reconnaissance

- Agréée COCOM
- Agréée formation permanente des directeurs de maisons de repos - Wallonie